



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 6 JUILLET 2023 – 18H00

Date de convocation  
Le 29 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six Juillet, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L 2121-18 du CGCT), sous la présidence de Colette NOUVEL ROUSSELOT, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : C. NOUVEL ROUSSELOT, D. MULLER, F. LOUIS, M. CONTENTIN, S. OUTIN, P. NOGUET, P. PERSUY, E. RENAULT, J. CONTENTIN, LM. TILLIER, S. FALAISE, E. LANDEAU, R. FABIUS, D. VAUTIER, JM. BERNAUS.

**ABSENTS REPRESENTES** : P. ROBERT a donné pouvoir à S. OUTIN, A. DIDIER a donné pouvoir à D. MULLER JC. GAUDE a donné pouvoir à F. LOUIS, E. LAUSSINOTTE a donné pouvoir à M. CONTENTIN, T. PESCHARD a donné pouvoir à J. CONTENTIN, C. HELENNE a donné pouvoir à E. LANDEAU, MA. ROUSSELOT a donné pouvoir à C. NOUVEL-ROUSSELOT, JM. KALAJDIAN a donné pouvoir à P. NOGUET, A. RENOUF a donné pouvoir à E. RENAULT, N. LENORMAND a donné pouvoir à D. VAUTIER.

**ABSENT EXCUSE** : D. SALZET

**ABSENT** : A. PERCHEY

M. CONTENTIN nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

### 7 – OCTROI DES SUBVENTIONS

**Vu** l'octroi de subventions aux Associations en ayant fait la demande, voté lors du Conseil Municipal du 27 Avril 2023,

**Vu** le montant de subventions non affectées de 40700 € qui avait été voté lors de ce dernier Conseil Municipal,

**Considérant** que de nouvelles demandes nous sont parvenues et qu'elles doivent faire l'objet d'un examen en vue de leurs réaffectations,

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ATTRIBUE** les subventions comme indiquées ci-dessous :

Nom de l'association	2022	VILLE SUBVENTIONS 2023		
	versement 2022	Demande 2023	Versement CM 06/07/2023	
MDJ de TROUVILLE SUR MER	4 200 €	non précisé	ajourné au prochain CM	20000€+ 2000€ sur présentation de factures
PAYS D'AUGE BASKETBALL	20 000 €	22 000 €	22 000 €	
FOOT Entente Footballistique Touques Saint Gatien - EFTSG	1 923 €	3 659 €	3 659 €	Sur présentation de factures
Anciens Combattants - Comité de liaison de Trouville Deauville	550 €	550 €	550 €	
SDAC refuge du vert buisson Touques	2 000 €	non précisé	2 000 €	500 € + 1500€ sur présentation de factures
<b>TOTAL</b>			<b>28 209 €</b>	
<b>SUBVENTIONS NON AFFECTEES</b>			<b>12 491 €</b>	
<b>BUDGET PREVU</b>			<b>55 000 €</b>	

LE MAIRE,

COLETTE NOUVEL ROUSSELOT

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*